
Délibération 2021-08

Point de l'ordre du jour : IV

Objet : Congés pour recherche et conversion thématique (CRCT)

Vu le décret n°84-431 du 06 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment son article 19 ;

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le nombre de six semestres à financer par l'École normale supérieure Paris-Saclay dans le cadre des congés pour recherche et conversion thématique conformément au document annexé à la présente délibération.

Nombres de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 décembre 2021.

Pour extrait conforme,
Le Président du conseil scientifique

Patrice AKNIN



Classée au registre des délibérations sous la référence :

CS – 03/12/2021 - D.2021-08

Publiée sur le site intranet de l'ENS Paris-Saclay le :